

## **ASTREE COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES**

S.A, au capital de 30.000.000 de dinars  
Siège social : 45, Avenue Kheïreddine Pacha- 1080 – Tunis  
RC : n°B120481997  
MF : 000080S/A/M 000  
Matricule CNSS : 12803/96

### **Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 Avril 2019**

Messieurs les actionnaires de l'ASTREE Compagnie d'Assurances et de Réassurances sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le Mercredi 17 Avril 2019 à 10 heures, au siège social de la Compagnie, 45 – Avenue Kheïreddine Pacha – Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de l'exercice 2018.
- Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2018.
- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- Approbation des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2018.
- Affectation du résultat de l'exercice 2018.
- Réaffectation des réserves à régime spécial.
- Fixation des jetons de présence et de la rémunération des comités réglementaires.
- Renouvellement de mandat d'un Administrateur.
- Nomination d'un commissaire aux Comptes.

**PROJET RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 17/04/2019  
A 10 heures**

**Première résolution:**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2018, tels qu'ils sont présentés, approuve le rapport de gestion, les états financiers de l'exercice 2018, et donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion.

**Deuxième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et en application des articles 200 & suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les opérations et les conventions autorisées par le Conseil d'Administration et mentionnées dans ce rapport.

**Troisième résolution :**

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2018 de 16.318.785,150 dinars, ainsi que le report à nouveau, comme suit :

▶ Bénéfice de l'exercice	:	16.318.785,150 D
▶ Report antérieur	:	8.799.430,309 D
	Total :	<u>25.118.215,459 D</u>

**Répartition :**

▶ Réserve pour réinvestissements exonérés	:	8.027.500,000 D
▶ Réserves facultatives	:	6.000.000,000 D
▶ Dividendes	:	10.800.000,000 D
▶ Report à nouveau	:	290.715,459 D
	Total :	<u>25.118.215,459 D</u>

Cette affectation se traduit par la distribution d'un dividende de 1,800 dinars par action de nominal 5 dinars. Les dividendes seront mis en paiement le 29 Avril 2019 et seront soumis à la retenue à la source conformément à la réglementation en vigueur.

#### **Quatrième résolution :**

Des réserves à régime spécial pour réinvestissements exonérés, constituées successivement pendant les exercices 2008 à 2012, pour un montant total de 11.919.000,000D sont devenues fiscalement libres et de ce fait disponibles. L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter un montant de 1.795.000,000D en réserves facultatives et ratifie l'affectation du montant de 10.124.000,000 D affecté en réserves facultatives en 2017.

#### **Cinquième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs, pour l'exercice 2018, à cent mille dinars (**100 000 D**). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, en outre, d'allouer :

- Un montant de quinze mille dinars (**15 000D**) en rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit.
- Un montant de quinze mille dinars (**15 000D**) en rémunération des membres du Comité de Risques.

#### **Sixième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle, pour une durée de 3 ans, le mandat de l'Administrateur M. Ahmed KAMMOUN.

Ce mandat arrivera à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

#### **Septième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes La Générale d'Audit & Conseil « GAC » représenté par Madame Selma LANGAR, pour une période de (3) ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

#### **Huitième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.